

Je vous informe qu'un Conseil Municipal aura lieu le

**Mardi 13 septembre 2022, à 19 heures, à l'Hôtel de Ville**

L'ordre du jour est le suivant :

- I) Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal en date du 14 juin 2022
  
- II) Délibérations
  - 1. Acquisition, auprès de la famille Gautier, de la parcelle AP n°82
  - 2. Régularisation foncière au 11 – 13, rue de la Vaucouleurs
  - 3. Fixation du tarif de la sortie Séniors – Hiver 2022
  - 4. Adoption et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de partenariat avec le PRIF (Prévention Retraite Ile-de-France)
  - 5. Participation Financière à la Protection Sociale complémentaire du personnel communal
  - 6. Adaptation du tableau des postes budgétaires – création de postes
  - 7. Autorisation donnée au Maire pour signer la convention n°139 relative au remboursement de la rémunération des médecins membres du conseil médical et des expertises médicales
  - 8. Délibération fixant la liste des emplois et les conditions d'occupation des logements de fonction pour occupation précaire avec astreinte
  - 9. Approbation du rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité Région Ile-de-France (FSRIF) – Exercice 2021
  - 10. Coût d'un élève scolarisé à Mantès-la-Ville – Année 2022 – 2023
  - 11. Convention d'utilisation des locaux scolaires avec le chef d'établissement du Collège des Plaisances
  - 12. Convention d'objectifs et de moyens entre l'Association l'Ecole des 4 z'Arts et la commune de Mantès-la-Ville
  - 13. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention relative à l'utilisation des équipements sportifs proposée dans le cadre de la demande de subvention sollicitée auprès de l'ANS
  - 14. Attribution des subventions aux associations dans le cadre de l'appel à projet « Jardin Partagé » - Exercice budgétaire 2022
  - 15. Contrat d'engagement animation officielle Téléthon 2022



16. Autorisation de signature de la convention de mise en œuvre de mesures visant à réduire les emballages sur la voie publique avec Mc Donald

III) Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Je vous prie de croire, , à l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,  
  
Samy DAMERGY

